Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh
LCG/LB

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Monsieur Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Rennes, le 25 MAI 2020

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 8 avril 2018, ma collègue Nathalie Sarabezolles, Présidente du Conseil départemental du Finistère et moi-même sollicitions une audience afin d'échanger sur la dynamique finistérienne en faveur de la langue bretonne, et plus particulièrement sur la demande de généralisation, à l'ensemble des écoles du Finistère, de l'heure d'initiation hebdomadaire à la langue sur le temps scolaire.

Cette audience n'a pas eu lieu, je le regrette, d'autant qu'aujourd'hui la perspective d'une généralisation de l'initiation reste toujours aussi lointaine. Ce sentiment est malheureusement conforté par une alerte récemment émise par les opérateurs de l'initiation. En effet, la circulaire du 12 avril 2017 prévoit, pour les écoles élémentaires, que le volume horaire dédié à l'initiation à la langue régionale soit pris sur le temps d'enseignement des langues étrangères et régionales et non réparti sur l'ensemble des domaines disciplinaires. Une telle mise en concurrence entre la langue bretonne et la langue étrangère fragilisera considérablement l'initiation en primaire alors que le souhait de la Région, du Département et des associations est au contraire de renforcer cette initiation en cycle 3, motivant les élèves à suivre l'enseignement optionnel une fois arrivés au collège.

Afin de lever au plus vite ces inquiétudes, je souhaiterais que vous puissiez modifier la circulaire du 12 avril 2017 dans le sens d'un renforcement de la possibilité d'initiation à la langue bretonne pour les élèves monolingues des écoles élémentaires, singulièrement en cycle 3, sans mise en concurrence avec l'enseignement de la langue étrangère. Je réitère par ailleurs mon souhait d'une audience, avec Mme Sarabezolles, afin de pouvoir vous exposer l'intérêt d'une expérimentation de la généralisation de l'heure d'initiation à tous les élèves finistériens du 1er degré.

Assuré de votre compréhension, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre,** l'expression de ma haute considération.

Cordialement.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.
SIRET : 233 500 016 00040 - TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016